

# ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

## Museksschoul Westen



Fiche d'inscription

Année scolaire 2025/2026

## Modalités d'inscription



<https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/inscriptions/leudelange>

## Charte de l'École de Musique de l'UGDA



<https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/enseignement-musical/charte-de-lecole-de-musique-de-lugda>

## Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical et formation musicale)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	<b>Mercredi, 15h55 - 16h55 au Hall Omnisports Leudelange</b>	gratuit	/
Éveil musical 3	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	<b>Mercredi, 16h55 - 17h55 au Hall Omnisports Leudelange</b>		
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	<b>Lundi, 15h50 - 16h50 au Hall Omnisports Leudelange</b>		100€
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	<b>Lundi, 16h50 - 18h20 au Hall Omnisports Leudelange</b>		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	<b>Jeudi, 14h00 - 16h00 au Hall Omnisports Leudelange</b>		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	<b>Jeudi, 16h00 - 18h00 au Hall Omnisports Leudelange</b>		
Formation musicale 1 (FR/GB)	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	<b>Mercredi, 17h15 - 18h15 ou Samedi, 09h30 - 10h30 au Kinneksbond - Ecole de musique Mamer</b>		
Formation musicale 2 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	<b>Jeudi, 14h00 - 15h30 ou Samedi, 13h00- 14h30 au Kinneksbond - Ecole de musique Mamer</b>		
Formation musicale 3 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	<b>Jeudi, 15h30 - 17h30 ou 17h00 - 19h00 au Kinneksbond - Ecole de musique Mamer</b>		
Formation musicale 4 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	<b>Samedi, 10h30 - 12h30 au Kinneksbond - Ecole de musique Mamer</b>		

\* Sous réserve de changements au vu des inscriptions

Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale 5	avoir réussi l'année précédente	<b>Lundi, 17h30 - 19h30 à Kehlen (Ecole de musique)</b>	75 €	100 €
		<b>Samedi, 09h00 - 11h00 à Bertrange (Ecole de musique ArcA)</b>		
		<b>Samedi, 11h00 - 13h00 au Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer</b>		
Formation musicale 6	avoir réussi l'année précédente	<b>Mardi, 17h15 - 19h15 à Kehlen (Ecole de musique)</b>		
		<b>Samedi, 09h00 - 11h00 au Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer</b>		
		<b>Samedi, 11h00 - 13h00 à Bertrange (Ecole de musique ArcA)</b>		
Formation musicale accélérée 1	un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	<b>Mardi, 19h00 - 21h00 à Bertrange (Ecole de musique ArcA)</b>	gratuit	
		<b>Jeudi, 19h00 - 21h00 au Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer</b>		
Formation musicale accélérée 2	avoir réussi l'année précédente	<b>Lundi, 18h00 - 20h00 à Bertrange (Ecole de musique ArcA)</b>		
		<b>Jeudi, 18h30 - 20h30 au Kinneksbond - Ecole de musique à Mamer</b>		

### COURS COLLECTIFS

(Formation théâtrale et pratique collective)

Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation théâtrale	- à partir de 7 ans jusqu'à 13 ans	<b>Lundi, 16h00 - 17h30 ou 17h30 - 19h00 ou Mardi, 14h00 - 15h30 ou 15h30 - 17h00 ou 17h00 - 18h30 à Kehlen (Ecole de musique)</b>	gratuit	/
		<b>Samedi, 09h00 - 10h30 ou 10h30 - 12h00 ou 12h00 - 13h30 à Bertrange (Schauwenburg)</b>		
Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	<b>Vendredi, 12h50 - 13h35 à Leudelage</b>		
Chant choral pour adultes	- à partir de 15 ans	<b>Lundi, 20h00 - 21h00 à Bertrange (Ecole de musique ArcA) Mercredi, 20h00 - 21h30 au Kinneksbond - Ecole de musique</b>		100 €

### COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
<b>Instruments à vent et percussion/drumset:</b> flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir de la formation musicale 1</li> <li>- suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4)</li> <li>- drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion</li> <li>- Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.</li> </ul>
<b>Piano / Orgue / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes</b> (violon et violoncelle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir de la formation musicale 2.</li> <li>- suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4)</li> <li>- cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte)</li> <li>- Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.</li> <li>- Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.</li> </ul>
<b>Chant individuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale</li> <li>- suivre en parallèle un cursus de formation musicale</li> <li>- sur avis de l'enseignant en juillet</li> </ul>

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		
Inférieur 3 + 4, Moyen	100€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

## Inscriptions et informations utiles

### Procédure d'inscription

Les fiches d'inscriptions sont à envoyer à [inscriptions.westen@ugda.lu](mailto:inscriptions.westen@ugda.lu)  
du **12 au 25 mai 2025**.

**Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.**

### Museksschoul Westen

**Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA**  
Tony Andrich: 22 05 58 36 / [tony.andrich@ugda.lu](mailto:tony.andrich@ugda.lu)

### Leudelange

#### Administration communale de Leudelange

Olivier Nassimbeni:  
37 92 92 206 / [musique@leudelange.lu](mailto:musique@leudelange.lu)

#### Location d'instruments à vent

**Leidelenger Musek:**  
Les instruments à vent (flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, euphonium, trompette, trombone) et les instruments à percussion sont mis à disposition de l'élève par la "Leidelenger Musek". La mise à disposition des instruments à vent est subordonnée à une taxe de location, qui n'est pas due lorsque l'élève intègre les rangs de l'ensemble des jeunes 'Leidelenger Crescendi'.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à :  
[jugend@leidelengermusek.lu](mailto:jugend@leidelengermusek.lu) (Maïté Louis / Josiane Fallah).



Formation instrumentale	Instrument: <input type="checkbox"/>	_____	Instrument à préciser
Formation vocale	Chant individuel <input type="checkbox"/>		
Formation théâtrale	Théâtre <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*
Pratique collective	Formation chorale pour enfants et jeunes <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*
	Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans <b>une autre école</b> , indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) et à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 sur la protection des données.

Des photos et enregistrements audiovisuels peuvent être réalisés lors des activités et manifestations de l'École de musique de l'UGDA. Ces contenus peuvent être utilisés dans les publications de l'École et transmis aux communes respectives de l'École de musique de l'UGDA, dans le respect de la loi du 11 août 1982 sur la protection de la vie privée. Ils ne seront ni vendus ni cédés à des tiers.

En signant l'inscription, l'élève inscrit (ou son représentant légal) accepte ces conditions, adhère à la charte scolaire de l'École de musique de l'UGDA et valide les modalités d'inscription.

La commune de Leudelange se réserve le droit de transmettre les informations de votre inscription à la «Leidelenger Musek» et à la «Chorale Ste Cécile de Leudelange», qui traiteront les données à caractère personnel de manière confidentielle et conformément aux dispositions légales luxembourgeoises et européennes relatives à la protection des données.

\_\_\_\_\_  
Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**La rentrée scolaire aura lieu  
le mardi 16 septembre 2025.**